

Mardi, 23me. Février, 1802.

UNE Requête de divers Maîtres-Ouvriers et autres de la Cité de Québec, dont les noms y sont souffignés, a été présentée à la Chambre par Mr. Young, laquelle a été reçue et lue,

EXPOSANT—Que les Suppliants souffrent des inconvénients très grands et très onéreux par le manque de Loix pour la conduite et le gouvernement des Apprentifs, Compagnons, ou Engagés par Brevet, qu'ils employent dans leurs vocations respectives, et que, d'après la situation particulière et les usages de la Province, ils sont obligés de prendre des Apprentifs sans aucune récompense, et dans un âge lorsqu'ils sont incapables de pourvoir pour eux-mêmes, et souvent appartenants à des Parents qui sont dans des circonstances très étroites; et que les Suppliants, non contents d'être tenus à leur montrer leur métier, s'obligent de les nourrir, loger et habiller, et souvent de leur procurer une certaine portion de l'éducation nécessaire, pour les mettre en état de suivre avec avantage pour eux-mêmes, la profession à la quelle ils sont destinés.

Que lorsque ces Apprentifs viennent en âge, et sont en état d'être utiles aux Suppliants, ils s'absentent de leur service, sans que les Suppliants ayent les moyens de trouver aucun remède efficace en Loi, pour les obliger à remplir leurs brevets, et engagements respectifs.

Que plusieurs des Suppliants engagent hors de la Province des Ouvriers, qu'il leur est impossible de se procurer dans le Pays, et les font venir ici avec beaucoup de peine et à grands frais, et en engagent aussi d'autres dans la Province pour les assister dans leurs ouvrages; que ces ouvriers, après qu'ils sont arrivés ici, ou avant l'expiration de leurs engagements respectifs, laissent le service de leurs Maîtres, au grand préjudice des Suppliants, dans leurs entreprises respectives, sans qu'il leur soit laissé par la Loi aucun moyen d'avoir un remède proportionné.

Que les Suppliants souffrent d'autres inconvénients et difficultés sur ces objets, dans lesquels ils se trouvent particulièrement intéressés avec

R

le